

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 24 OCTOBRE 2019

PROCES VERBAL

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le jeudi 24 octobre 2019 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Jean-Yves BOIRE, Maire.

Etaient présents : Jean-Yves BOIRE, Christine VALADE, Bernard PLACE, Christian LAREURE, André ALEX, Jérôme RACINE, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Maryline PHILIPPE-HENRIQUES, Patricia PERRET et Julia WILMET.

Absents avec excuse : Christian MATRAS donne pouvoir à Christine VALADE
Fabienne STALARS donne pouvoir à Christian LAREURE
Chantal SAVARINO donne pouvoir à Jean-Yves BOIRE

Absents sans excuse (= sans pouvoir) : Patrick DUCROS
Yvette HILMEYER-JOBERT-POLETTE
Samuel CATELAND
Antoine DUPIN

Secrétaire élu pour la durée de la séance : Jérôme RACINE

Le procès-verbal du précédent Conseil Municipal ne suscite aucune remarque. Il est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- **Décision modificative n°2**

Mme VALADE explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver une décision modificative (DM) pour réajuster les crédits en section d'investissement dans le cadre de 3 projets : l'achat de cases de columbarium au cimetière, les travaux réalisés au terrain de foot et à la salle des sports et les travaux de voirie divers.

M. le Maire ajoute que ces dépenses au cimetière n'étaient pas prévues pour 2019 mais des besoins sont apparus en cours d'année et que, concernant les travaux au foot, ils étaient devenus indispensables notamment suite à la sécheresse, le terrain d'entraînement est donc indisponible pour la saison. Il en profite pour informer les élus que la source a été testée récemment et qu'elle présente un débit intéressant ; une partie de cette eau pourrait donc peut-être à l'avenir alimenter l'arrosage du terrain.

Cette présentation n'appelle pas de remarque supplémentaire.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette DM n°2.

- **Subvention exceptionnelle de fonctionnement à l'association PEP 42**

Mme VALADE expose que le Conseil Municipal est appelé à approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 30 euros à l'association PEP 42 à l'occasion de la 15^{ème} édition du prix littéraire PEP 42 – ASSE Cœur Vert, prix auquel participe l'école publique de Perreux.

Cette présentation n'appelle pas de remarque.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le versement de cette subvention exceptionnelle de 30 euros à l'association PEP 42.

- **Gratuité de la salle des fêtes et des salles de réunions pour les réunions publiques en période électorale**

M. le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver la gratuité de la mise à disposition de la salle des fêtes et des salles de réunions pour les réunions publiques qui auront lieu pendant la période électorale à l'occasion des élections municipales 2020.

Il ajoute que, pour la salle des fêtes (salle des vignes), la gratuité est proposée pour chaque liste pour 1 réunion publique seulement. De plus, pour la gratuité d'une salle de réunion, ce sera en fonction des besoins et sur réservation en mairie.

Cette présentation n'appelle pas de remarque supplémentaire.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette gratuité de la salle des fêtes et des salles de réunions en période électorale, selon les modalités précisées ci-dessus.

- **Révision des statuts de Roannais Agglomération au 1^{er} janvier 2020 – mise en conformité avec les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales suite à la loi NOTRe**

M. le Maire expose que le Conseil Municipal est appelé à approuver la révision des statuts de Roannais Agglomération au 1^{er} janvier 2020 conformément aux nouvelles dispositions du CGCT issues de la loi NOTRe du 7 août 2015.

En effet, cette loi prévoit le transfert des compétences eau, assainissement et gestion des eaux pluviales urbaines au profit des communautés d'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2020.

Il précise que ces compétences deviennent obligatoires pour les communautés d'agglomération et qu'il faut donc revoir la rédaction des statuts de Roannais Agglomération en conséquence. Cette révision statutaire est aussi l'occasion de compléter la rédaction des compétences « aménagement de l'espace » et « gens du voyage ».

Cette présentation n'appelle pas de remarque supplémentaire.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette révision des statuts de Roannais Agglomération au 1^{er} janvier 2020.

- **Approbation du document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM)**

M. PLACE explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver le DICRIM, document recensant les risques pouvant toucher la commune et les mesures de sauvegarde prévues pour y

répondre.

C'est une obligation à la charge de la commune, notamment dans le cadre des pouvoirs de police du Maire. Il sera mis à jour régulièrement.

L'Adjoint présente le document à tous les élus et précise qu'il sera transmis à tous les habitants avec le bulletin municipal et mis en ligne sur le site Internet.

Cette présentation n'appelle pas de remarque supplémentaire.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le DICRIM.

- **Remplacement de 2 lanternes sur le parking de la salle des sports**

M. PLACE expose que le Conseil Municipal est appelé à approuver le remplacement de 2 lanternes vétustes sur le parking de la salle des sports.

Ces travaux seront sous maîtrise d'ouvrage du SIEL, pour un montant à la charge de la commune de 1 098 euros.

Il ajoute qu'il y aura donc 2 projecteurs LED à la place.

Cette présentation n'appelle pas de remarque supplémentaire.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces travaux de remplacement de lanternes.

- **Bail commercial entre la commune et M. et Mme Parissot pour l'ex bar Bodega de la Source**

M. le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver le bail commercial entre la commune et M. et Mme Parissot pour l'exploitation de l'activité de bar – restaurant – hébergements touristiques dans l'ex bar Bodega de la Source.

La durée proposée est de 9 ans à compter du 1^{er} janvier 2020. Le loyer proposé s'élève, quant à lui, à 250 euros HT mensuel pour l'année 2020, puis augmentations progressives les années suivantes.

Après rappel du contexte (appel à candidatures été 2019) et présentation des clauses du bail commercial, M. le Maire estime plus opportun de le faire démarrer au 1^{er} décembre 2019 pour permettre aux futurs gérants de réaliser les aménagements prévus sur décembre 2019 / janvier 2020 avant de démarrer leur activité. L'enseigne s'appellera désormais Auberge de la Source.

Cette présentation n'appelle pas de remarque supplémentaire.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce bail commercial entre M. et Mme Parissot et la commune de Perreux pour l'ex bar Bodega de la Source.

- **Convention de location Parissot / commune de Perreux**

M. le Maire expose que le Conseil Municipal est appelé à approuver une convention de location avec M. et Mme Parissot pour l'ensemble immobilier communal situé Montée de la Source (suite à l'achat par la commune de la maison Favre).

Il ajoute que les futurs gérants de l'ex Bodega de la Source pourront donc loger à proximité de leur nouvelle activité. Le loyer de 500 euros n'évolue pas par rapport aux précédents locataires qui ont déménagé mi-octobre dernier.

Cette présentation n'appelle pas de remarque supplémentaire.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette convention de location entre M. Parissot et la commune de Perreux.

- **Bilan des cessions et acquisitions 2018 de la commune**

M. le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur le bilan des cessions et acquisitions réalisées en 2018 par la commune.

En effet, conformément à l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bilan des cessions et acquisitions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal. Ce bilan est annexé au Compte Administratif de la commune.

Il énonce les différentes acquisitions réalisées et ajoute qu'en revanche aucune cession n'a eu lieu.

Cette présentation n'appelle pas de remarque supplémentaire.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce bilan des cessions et acquisitions 2018 de la commune.

QUESTIONS DIVERSES

- **Intervention des élus en tour de table**

Tout d'abord, M. le Maire aborde le budget 2020 pour informer les élus qu'il sera voté avant les élections municipales, donc probablement début mars 2020.

Ensuite, Mme WILMET insiste sur les accidents réguliers qui ont lieu sur la RD 504 aux Franchises, souvent dus à des vitesses excessives. Malheureusement, c'est une voie départementale et, pour ce qui est hors agglomération, la commune n'est pas compétente.

Ensuite, M. ALEX revient sur le projet jardins partagés, en collaboration avec la SAC. Ce seront réellement des jardins partagés par tous et non pas des jardins composés de parcelles individualisées. L'arrosage est prévu avec l'eau de la mare et la séparation entre les parcelles devrait être réalisée en mélèze.

Enfin, M. LAREURE mentionne les événements du week end du 15 novembre prochain. Tout d'abord, pendant tout le week end, exposition maquettes Léonard de Vinci en mairie : les 2 écoles passeront pour voir et, le vendredi 15 novembre en fin de journée, aura lieu le vernissage de cette exposition. Ensuite, samedi 16 novembre 2019 à 10h30 est prévue la remise des prix pour le fleurissement.

RAPPEL DE DATES

- Commission bulletin municipal : lundi 4 novembre 2019 à 19h30
- Cérémonie du 11 novembre : rassemblement à 11h30 au monument aux morts
- Prochain Conseil Municipal : jeudi 12 décembre 2019 à 20h

- Vœux du Maire : vendredi 24 janvier 2020
- Elections municipales : dimanche 15 et dimanche 22 mars 2020

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.